



CONVENTION D'ISTANBUL

LE CNFF DENONCE LES PRISES DE POSITION DE LA POLOGNE ET DE LA TURQUIE DE SE RETIRER DU TRAITE EUROPEEN.

La Convention d'Istanbul, traité international émanant du Conseil de l'Europe, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 11 mai 2011 et signée par tous les états membres du Conseil de l'Europe, sauf l'Azerbaïdjan et la Russie, est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014. Pour s'assurer de son application, le GREVIO (groupe d'experts) effectue des visites régulières dans les différents pays ayant adopté le texte.

Premier instrument juridique contraignant au niveau international, la Convention, fondée sur le genre, promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les préjugés, les stéréotypes, les rôles sexués et les pratiques, coutumes et traditions qui mènent aux discriminations, aux inégalités fondées sur le genre et le sexe.

Le CNFF, soucieux de la mise en œuvre effective et réelle de la Convention d'Istanbul par les Etats signataires, s'inquiète de la prise de position des autorités polonaises et turques qui remettent en cause leur engagement au prétexte que la Convention nuirait aux fondements traditionnels de la famille.

En Pologne : Le 25 juillet 2020, le ministre polonais de la justice, Zbigniew Ziobro a affirmé que la Pologne doit sortir du traité européen sur les violences faites aux femmes et a fait savoir lors d'une conférence de presse que son administration demanderait au ministère des familles d'entamer une procédure de retrait de ce traité au motif qu' « *il contient des éléments de nature idéologique que nous considérons comme nuisibles.* » M. Ziobro estime notamment que ce traité va à l'encontre des droits des parents en demandant aux écoles d'enseigner l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est à préciser que le parti Droit et justice (PiS), au pouvoir en Pologne, soutient une politique sociale-conservatrice.

En Turquie : Février 2020, certains membres du Parti de la justice et du développement (AKP - parti islamo-conservateur au pouvoir), ont traduit leur scepticisme sur la Convention d'Istanbul en ce qu'elle « perturbait la structure familiale », confirmant leur discours conservateur sur les questions sociales, rejetant notamment la contraception et l'avortement, encourageant les femmes à tenir leur « rôle de mère ».

Juillet 2020 : Le Président Erdogan annonce que si la convention doit être révisée, « le peuple décidera ». Le vice-président de l'AKP, Numan Kurtulmus déclare que la décision de la Turquie de ratifier la Convention d'Istanbul est « erronée », soulignant que deux points posent problème : le premier « la question du genre », le deuxième « le choix de l'orientation sexuelle ».

En ouvrant le débat sur le bien-fondé ou non de dénoncer la Convention d'Istanbul, les autorités politiques turques marquent clairement leur volonté de maintenir la famille sous le joug des

coutumes du pays et ceci alors que les ONG et associations de protection des femmes en danger ont déclaré une hausse des violences au cours des derniers mois (146 femmes auraient été tuées au cours des six premiers mois de 2020)

Si des manifestations s'organisent tant en Pologne qu'en Turquie contre ces prises de position qui s'inscrivent dans le déni du respect des droits des femmes, de nombreuses voix s'élèvent en Europe pour dénoncer ces politiques conservatrices.

« *Quitter la convention d'Istanbul serait fortement regrettable et serait un important recul dans la protection des femmes contre la violence en Europe* », s'est inquiétée, dans une déclaration écrite Marija Pejcinovic Buric, la secrétaire générale du Conseil de l'Europe, organisation paneuropéenne de défense des droits de l'Homme et de l'Etat de droit dont le siège est à Strasbourg.

Le Roumain Dacian Ciolos, président du groupe Renew Europe au Conseil de l'Europe, a souligné que « *la lutte contre la violence à l'égard des femmes n'est pas une idéologie, mais une obligation morale* » .

Le député européen belge Guy Verhofstadt affirme quant à lui que "*la violence n'est pas une valeur traditionnelle*".

L'Espagnole Iratxe García Pérez, présidente du groupe des socialistes et démocrates au Parlement européen, a jugé « *honteux qu'un Etat membre de l'UE veuille se retirer de la convention d'Istanbul* ».

L'Irlandaise Frances Fitzgerald, du groupe Parti populaire européen au sein de l'UE, réclame « *la ratification de la convention au niveau européen* », « *essentielle pour qu'aucune femme ne soit laissée sans protection et vulnérable à la violence* ».

Elisabeth Moreno, la nouvelle ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, s'est aussi exprimée sur le sujet le 26 juillet 2020. « *Je regrette profondément que la Pologne envisage de se retirer de la Convention d'Istanbul. Ce traité est une avancée pour protéger les victimes et mettre fin à l'impunité. On ne doit pas reculer dans la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est un impératif humain !* » (Twitter)

Le CNFF rappelle qu'avant la Convention d'Istanbul les violences faites aux femmes n'étaient pas identifiées. C'était une forme de violence comme les autres.

La Convention d'Istanbul constitue une avancée majeure qui ne peut être remise en cause au nom de valeurs et de coutumes qui placent les femmes dans des situations irrespectueuses et dégradantes. Elle fait une lecture genrée des violences, reconnaissant que les femmes victimes de violences le sont parce qu'elles sont des femmes dans des sociétés qui entretiennent un système de domination des femmes par les hommes.

Parce que la convention place l'éradication de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique dans le cadre de la réalisation en droit et en fait de l'égalité entre les femmes et les hommes, le CNFF ne peut que s'insurger contre toutes prises de position allant à l'encontre de ce traité.